

65. *Hygiène et Statistiques.*—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

MOTIONS

- 66. *Proulx.*—Pour amender le règlement No. 333.
- 67. *Proulx.*—Pour un règlement concernant la paix et les bonnes mœurs.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

65. *Hygiene and Statistics.*—To protest Montreal Water & Power Co.

MOTIONS

- 66. *Proulx.*—To amend by-law No. 333.
- 67. *Proulx.*—For a by-law re peace and good order.

L. O. DAVID,
City Clerk.



Expropriations de 1906-07

Rue Sainte-Catherine
(Quartier Saint-Antoine.)

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Avis public est par les présentes donné que le rôle de contribution foncière spéciale pour l'élargissement de la rue Sainte-Catherine, vis-à-vis les Nos de subdivision 19, 20 et 21 de la subdivision No 68 du lot No 1654, quartier Saint-Antoine de la Cité de Montréal, est complété et est maintenant déposé au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les trente jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 5 juin 1907.



Expropriations of 1906-07

St. Catherine Street
(St. Antoine Ward)

NOTICE TO RATEPAYERS.

Public notice is hereby given that the roll of special assessment for the widening of Ste. Catherine street, opposite subdivision lot Nos. 19, 20, 21 of the subdivision lot No. 68 of lot No 1654, in the St. Antoine ward, City of Montreal, is completed and is now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose name appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within thirty days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, June 5th 1907.



DÉPARTEMENT de POLICE

Ecurie Centrale

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, et portant à l'endos les mots: "Soumissions pour écurie centrale" seront reçues jusqu'à MERCREDI MIDI, LE 19 JUIN COURANT, pour la construction d'une écurie centrale, suivant les plan et devis que l'on pourra voir au bureau de M. L.-R. Montbriant, architecte, No 230 rue Saint-André.

Les soumissionnaires devront soumissionner pour tout le bâtiment.

Un certificat de dépôt d'un chèque accepté, équivalent à 10 p. c. de la soumission, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, devra accompagner chaque soumission.

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 8 juin 1907.



POLICE DEPARTMENT

Central Stable

SEALED TENDERS, addressed to the undersigned, and endorsed: "Tenders for Central Stable" will be received up to NOON, WEDNESDAY THE 19th JUNE INSTANT, for the building of a Central Stable, according to plan and specifications which can be seen at the office of L. R. Montbriant, Esq., architect, No. 230 St. André street.

The tenderers must tender for the entire building.

A certificate of deposit of an accepted chèque, equal to 10 p. c. of said tender, to the order of the City Treasurer, shall accompany said tender.

The lowest or any tender shall not necessarily be accepted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 8th June, 1907.